



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 07 MAI 2018

Communiqué de presse

Sécurité routière : renforcement de la répression

Le Haut-commissaire et le procureur de la République ont décidé de renforcer la mise en œuvre de l'arsenal répressif. Le directeur de la Sécurité publique, le commandant de la Gendarmerie et le directeur de la Prévention routière ont été consultés afin d'identifier de nouveaux modes d'actions permettant de durcir la répression et sanctionner sévèrement les délinquants routiers, en particulier les récidivistes.

Depuis le début de l'année (qui a été, sur les routes polynésiennes, bien plus meurtrière qu'en 2017), la mobilisation des forces de l'ordre et l'augmentation des contrôles routiers ont d'ores et déjà permis de verbaliser 658 conducteurs en état d'ébriété ou positifs aux stupéfiants, 774 conducteurs en excès de vitesse et 356 personnes circulant sans permis de conduire. Ces efforts seront poursuivis pour mettre un terme à cette idée trop largement répandue que la route est un terrain de jeu où chacun choisit ses règles dans l'ignorance du code.

Au-delà des comportements irresponsables, le simple relâchement de la vigilance et des comportements des usagers de la route peut causer la mort. **Cet implacable lien de causalité entre la responsabilité de chaque conducteur et les risques qu'ils prennent, ou font prendre aux autres usagers de la route, doit être à l'esprit de tous.**

Nous avons donc donné pour instruction aux forces de sécurité d'élever encore le niveau de répression. Cela se traduira par l'augmentation des contrôles routiers, qu'ils soient visibles ou inopinés, par l'emploi de moyens banalisés pour lutter contre les infractions comportementales, ou encore par le **recours à la confiscation du véhicule par l'autorité judiciaire**, afin de sanctionner plus sévèrement les délits commis en récidive.

Ces actions seront particulièrement ciblées sur les infractions de consommation d'alcool et de stupéfiants, de conduite sans permis, d'excès de vitesse, de défaut de port du casque ou de la ceinture de sécurité ou encore d'usage du téléphone au volant.

En complément, le gouvernement a d'ores et déjà demandé d'étendre à la Polynésie française certaines dispositions du code de la route national et ainsi renforcer la répression des infractions les plus graves.

Nous sommes déterminés à lutter sans faiblesse contre l'inconséquence et la fatalité qui endeuillent cruellement les familles et dramatisent l'usage de la route qui devrait être, au contraire, un lieu de partage et de respect réciproque.

Le procureur de la République près le
Tribunal de première instance de Papeete

Hervé Leroy

Le Haut-commissaire de la République
en Polynésie française,

René Bidal

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES